

NOTICE EXPLICATIVE

Recommandations générales

1. Il est recommandé de compléter le formulaire de manière informatique. Si vous le remplissez manuellement, veuillez à écrire en lettres majuscules de façon lisible. Le formulaire doit **comporter votre signature manuscrite originale**.
2. Le présent formulaire doit être déposé en double exemplaire. Le second exemplaire peut être photocopié.
3. L'indication, dans vos coordonnées, d'un **numéro de téléphone** et d'un **courriel** est fortement recommandée afin que la préfecture ou le haut-commissariat puisse vous contacter au cas où votre déclaration serait incomplète.

Documents à fournir

Afin que votre déclaration soit valable, vous devez impérativement joindre les documents suivants :

- I. Avec votre déclaration de candidature pour le premier tour :
 - une **attestation de votre qualité d'électeur** et de celle de votre remplaçant (pas nécessairement dans la circonscription dans laquelle vous êtes candidat), à savoir :
 - o **soit** une attestation d'inscription sur une liste électorale comportant vos nom, prénoms, date de naissance, sexe et lieu de vote, délivrée par le maire de la commune d'inscription ou bien générée par la télé-procédure mentionnée à l'article 5 du décret n° 2018-343 du 9 mai 2018 (sur le site <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/services-en-ligne-et-formulaires/ISE>) dans les **trente jours** précédant le dépôt de la candidature ;
 - o **soit** une copie de la décision de justice ordonnant votre inscription sur une liste électorale. Lors du dépôt de la candidature, l'original doit être présenté ;
 - o **soit** un certificat de nationalité, le passeport ou la carte nationale d'identité en cours de validité et un bulletin n° 3 du casier judiciaire délivré depuis moins de trois mois.
 - la **déclaration d'acceptation de votre remplaçant**, comportant notamment sa signature et la mention manuscrite suivante : « *La présente signature marque mon consentement à être remplaçant(e) de [nom et prénoms du candidat] à l'élection à l'Assemblée nationale* », manuscrites et originales ;
 - si vous avez déjà déclaré un **mandataire financier (personne physique) ou une association de financement électorale, le récépissé de cette déclaration** ; sinon, les pièces nécessaires pour y procéder (voir les 1° et 2° de l'article R. 39-1-A du code électoral pour le mandataire financier, et l'article R. 39-1-B du même code pour l'association de financement électorale).
- II. Avec vos déclarations de candidature pour les premier et second tours : **une copie de votre justificatif d'identité et de celui de votre remplaçant**.
- III. Seulement à l'occasion d'un renouvellement général, votre formulaire de rattachement, pour l'application de l'article 9 de la loi n°88-227 du 11 mars 1988 relative à la transparence financière de la vie politique.

NOMENCLATURE DES CATÉGORIES SOCIOPROFESSIONNELLES POUR LE RÉPERTOIRE NATIONAL DES ÉLUS ET LES CANDIDATURES

CODE	LIBELLÉ
11	Agriculteurs sur petite exploitation
12	Agriculteurs sur moyenne exploitation
13	Agriculteurs sur grande exploitation
21	Artisans
22	Commerçants et assimilés
23	Chefs d'entreprise de 10 salariés ou plus
31	Professions libérales
33	Cadres de la fonction publique
34	Professeurs, professions scientifiques
35	Professions de l'information, des arts et des spectacles
37	Cadres administratifs et commerciaux d'entreprise
38	Ingénieurs et cadres techniques d'entreprise
42	Professeurs des écoles, instituteurs et assimilés
43	Professions intermédiaires de la santé et du travail social
44	Clergé, religieux
45	Professions intermédiaires administratives de la fonction publique
46	Professions intermédiaires administratives et commerciales des entreprises
47	Techniciens
48	Contremaîtres, agents de maîtrise
52	Employés civils et agents de service de la fonction publique
53	Policiers et militaires
54	Employés administratifs d'entreprise
55	Employés de commerce
56	Personnels des services directs aux particuliers
62	Ouvriers qualifiés de type industriel
63	Ouvriers qualifiés de type artisanal
64	Chauffeurs
65	Ouvriers qualifiés de la manutention, du magasinage et du transport
67	Ouvriers non qualifiés de type industriel
68	Ouvriers non qualifiés de type artisanal
69	Ouvriers agricoles
71	Anciens agriculteurs exploitants
72	Anciens artisans, commerçants, chefs d'entreprise
74	Anciens cadres
75	Anciennes professions intermédiaires
77	Anciens employés
78	Anciens ouvriers
81	Chômeurs n'ayant jamais travaillé
83	Militaires
84	Élèves, étudiants
85	Personnes diverses sans activité professionnelle de moins de 60 ans (sauf retraités)
86	Personnes diverses sans activité professionnelle de 60 ans et plus (sauf retraités)